

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE
MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

Avis est par les présentes donné qu'une **assemblée publique** concernant le projet de règlement numéro 97-33R-30, se tiendra mardi le **22 septembre 2026, à 17h15**, en la salle du conseil de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs (2^e étage), Terrebonne.

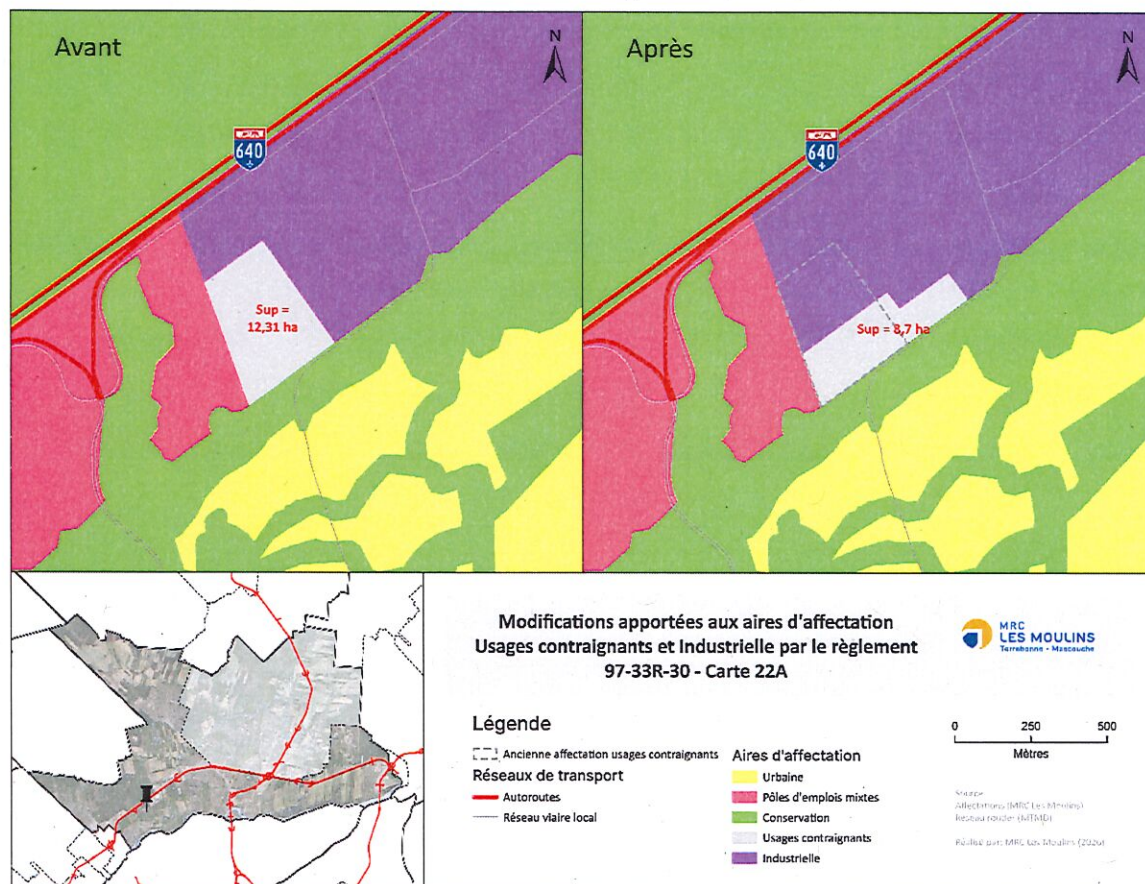
Le projet de règlement numéro 97-33R-30, modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de réduire l'aire d'affectation Usages contraignants et d'agrandir l'aire d'affectation Industrielle située au sud de l'autoroute 640, a été adopté le 25 août 2026, lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins, par la résolution numéro 15 788-08-26.

Objet du projet de règlement numéro 97-33R-30:

Le projet de règlement numéro 97-33R-30 a pour objectif de modifier la carte 22a du règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins, laquelle s'intitule « Périmètres d'urbanisation, grandes affectations et équipements régionaux », le tout tel que démontré ci-dessous, afin de :

- Réduire l'aire d'affectation *Usages contraignants* au sud de l'autoroute 640 ;
- Agrandir l'aire d'affectation *Industrielle* située au sud de l'autoroute 640.

La Ville de Terrebonne devra tenir compte des changements apportés au schéma d'aménagement et au document complémentaire de la MRC via le règlement 97-33R-30.



Lors de l'assemblée, le projet de règlement et ses effets seront expliqués. Également, les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus.

Les documents (règlement numéro 97-33R-30, résolution d'adoption et document indiquant la nature des modifications que la Ville de Terrebonne devra apporter à son plan et à sa réglementation d'urbanisme) peuvent être consultés au bureau de la MRC Les Moulins, aux bureaux des greffiers des municipalités de Mascouche et de Terrebonne ainsi qu'au bureau des organismes partenaires (CMM et chaque MRC dont le territoire est contigu à celui de la MRC Les Moulins). De plus, le projet de règlement numéro 97-33R-30 peut être consulté sur le site Internet de la MRC Les Moulins.

Donné à Terrebonne, ce 2 septembre 2026

Martine Baribeau

Martine Baribeau, directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et directrice du service du greffe

Publication dans le journal La Revue – Édition du 2 septembre 2026